

<b>OBJET</b>	<p><b>Groupe de travail CIANE / CNAMTS : Bilan &amp; perspectives</b></p> <p><b>Bilan 2004</b> : point des 4 saisines auprès de l'Anaes et Comité d'Evaluation du dépistage de la surdité du nouveau-né.  <b>Etablir un programme de travail pour 2005.</b></p>
<b>PARTICIPANTS</b>	<p>CNAMTS : Dr Bertille ROCHE-APAIRE (Directrice de la Prévention) et (absent excusé) Dr Gilles Erault, animateur du groupe de travail, chargé de mission (médecin généraliste libéral le reste du temps, déjà rencontré lors des concertations CISS/ CNAMTS).</p> <p>CIANE : Bernard BEL (AFAR), Gilles GAEBEL (Aviam), Sophie GAMELIN (AFAR), Cécile LOUP (AFAR), Flore MARQUIS-BIERS (LLL), Chantal SCHOUWEY (Bien Naître).</p>
<b>POINTS ABORDES</b>	<p><b>Bilan 2004 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt de 4 saisines auprès de l'Anaes concernant des recommandations de pratiques cliniques ( dont 2 ont été validées par le CS évaluation pour 2005 : pratique de l'épisiotomie et pratique de l'amniocentèse). Le CNGOF s'est aussi associé à cette démarche.</li> <li>- Participation au Comité d'Evaluation du dépistage de la surdité du nouveau-né (suivi sur 6 maternités) par l'implication de Chantal SCHOUWEY et de Rachid BENLAFQHI.</li> </ul> <p><b>Programme et perspectives 2005 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au financement d'un programme de recherche de l'INSERM (U 149) sur les causes de l'hémorragie du post-partum. Mme ROCHE-APAIRE connaît bien Gérard BREART et contact devrait être pris rapidement. A nous de formaliser une demande auprès de L'INSERM et de formuler un soutien de la CNAMTS. Celle-ci a déjà soutenu de telle programme.</li> <li>- Diffusion via le service Communication ( Mme Agnès DENIS) de la CNAMTS de fiches d'informations pratiques sur des thèmes de la périnatalité à destination des clients.</li> <li>- Parrainage d'un label du type "Maternité amie des Mamans" en collaboration avec la CoFAM (IHAB), sur base (entre autres) des préconisations de l'OMS, du Parlement Européen (Charte de la parturiente de 1988) et de référentiels du type « Mother-Friendly Childbirth Initiative » aux USA.</li> <li>- Convention (sur cahier des charges) et tarification spécifique d'une prestation des sage-femmes dans le cadre de <u>l'accompagnement globale</u> de la maternité (grossesse, naissance physiologique et post-partum), et soutien aux projets de "maison de naissance" inclus dans le plan de périnatalité annoncé par Mr Douste Blazy.</li> <li>- Relance des saisines Anaes sur les demandes de RPP non retenues : Déclenchements, expression abdominale. Peut-être une nouvelle saisine concernant la pratique de l'échographie ?</li> <li>- Via les services de la CNAMTS, demande de pouvoir accéder aux revues et publications médicales, car aujourd'hui notre statut (non professionnel) et nos moyens ne nous permettent pas d'y prétendre. De même, accès aux statistiques internes concernant des données en périnatalité.</li> </ul>
<b>NOTE D'AMBIANCE</b>	<p>Très bonne. Considération pour la place réelle que les associations peuvent prendre en tant que force de proposition. Excellente écoute et ouverture à la discussion.</p>
<b>SUITES</b>	<p>La prochaine réunion a été fixée au 04 mars : à ce moment nous y verrons plus clair sur le positionnement de la HAS (future tutelle de l'Anaes) sur les la validation ou non des RPP que nous avons déposées.</p> <p>Pour information, la réunion globale de concertation CISS / CNAMTS est prévue le 16 décembre (avec le nouveau DG : Mr Van ROEKEGEM ?).</p>